**Notes sur la compensation carbone**

Dec 2021

**COMPENSATION CARBONE VOLONTAIRE : 5 REGLES DE BONNES PRATIQUES PRECONISEES PAR L’ADEME**

**1/ Faire et rendre public un bilan des émissions GEC, réductions et compensations**

*Attention nécessité de réduire et éviter les émissions avant de compenser les émissions résiduelles.*

*Il faut tenir compte du facteur temps : quand on compense des émissions par un investissement forestier, on compense des émissions générées aujourd’hui (en prenant l’avion par ex) par une absorption sur les 50 à 60 ans avenir.*

**2/ Choisir des projets de compensation labellisés**

Rechercher le niveau de garantie nécessaire et suffisant, tels le Label Bas Carbone [*https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone*](https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone)*; et la* certification MDP ou MOCx pour les projets à l’international certifiés dans le cadre du Protocole de Kyoto ou encore répondant à des standards ou labels internationaux volontaires <https://www.info-compensation-carbone.com/ecosysteme/les-standards-internationaux-2/> .

Lors de l’achat d’un crédit carbone, il est impératif de s’assurer que :

* Les émissions GES évitées sont additionnelles et permanentes ;
* La mesure et le suivi des émissions GES évitées sont réalisés selon une méthodologie référencée à laquelle je peux avoir accès ;
* Les émissions GES sont vérifiées régulièrement par un tiers indépendant ;
* Les crédits carbones délivrés ne sont pas vendus plusieurs fois.
* Je prends également en considération l’utilisation de mon financement: est-il dédié à la gestion du projet, au fonctionnement de l’opérateur, etc. ? Je garde en tête que le prix des crédits carbone n’est pas réglementé sur le marché volontaire et dépend des projets.
* D’une manière générale, je préfère l’achat de crédits carbone ex-post qu’ex-ante. (pratique courante dans les projets forestiers, les créditas associés à la plantation d’un arbre sont délivrés avant même que l’arbre n’ait poussé.

**3/ Privilégier des projets présentant des approches « développement durable »**

Avec une attention particulière pour les aspects sociaux, préservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles : 3 aspects à forts enjeux dans le cadre des projets courants de compensation volontaire.

**4/Définir une juste combinaison de projets soutenus sur le sol national et de projets soutenus à l’international**

Soutenir conjointement des projets locaux et des projets internationaux de manière à ce que le développement de projets sur le territoire national ne se traduise pas par une forme d’abandon du soutien dont on besoin des pays plus pauvres en termes de lutte contre le réchauffement climatique et d’aide au développement**.**

**5/ Communiquer de manière responsable**

« 100% compensé » ; « zéro impact carbone » ; « produit bas carbone » : exemples de communications inappropriées laissant penser au public qu’il y aurait des produits ou des activités sans impact et donc qu’on pourrait consommer sans modération…

L’ADEME préconise l’utilisation de la norme ISO 14021 qui indique les obligations en matière d’expression des chiffrages et d’éléments explicatif à fournir. Il est essentiel d’éviter toute confusion du public sur la réalité des impacts et de leurs diminutions.

**Les 3 étapes**

1. On évalue ses émissions GES
2. On met en place des actions pour réduire ses émissions GES
3. On cherche à compenser les émissions qui ne peuvent pas être réduites

<https://www.info-compensation-carbone.com/>

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/compensation-volontaire-demarches-et-limites-7402.pdf>

[Objectifs de développement durable (un.org)](https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/)

 [Le Club B4B+ | CDC Biodiversité (cdc-biodiversite.fr)](https://www.cdc-biodiversite.fr/laction-volontaire/en-savoir-plus-sur-le-club-b4b/)

**OUTILS POUR CALCULER SON EMPREINTE CARBONE**

* Site de l'Ademe : <https://www.bilans-ges.ademe.fr/> 🡺 Recommandé par ATR
* <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
* <https://www.wwf.ch/fr/vie-durable/calculateur-d-empreinte-ecologique>
* <https://www.globalreporting.org/>
* <https://nosgestesclimat.fr/> : pour les particuliers

<https://www.greentripper.org/> qui propose aux voyageurs de calculer leur empreinte CO2.

Infos sur comment faire son bilan carbone : <https://jancovici.com/changement-climatique/les-ges-et-nous/bilan-carbone/>

P**ROGRAMMES DE SOLIDARITE CLIMATIQUE ET DE COMPENSATION CARBONE**

**Recommandés par ATR**

* [Pur Projet](https://purprojet.shop/fr/home), qui propose de financer la plantation d’arbres, en échange de certificats de crédits carbones
* [MicroSol](http://www.microsol-int.com/p/financing), qui propose de financer des cuiseurs à bois économes auprès des populations les plus vulnérables au changement climatique en Amérique Latine, en échange de certificats de crédits carbones
* [EcoAct](https://eco-act.com/fr/service/compensation-carbone-volontaire/), qui accompagne les professionnels dans leurs actions de lutte contre le changement climatique, et propose des projets de compensation carbone volontaire.

Autres :

<https://www.reforestaction.com/>

<https://all4trees.org/soutenir/choisir-association-reforestation/>

<http://envol-vert.org/>

https://www.replantonslecanaldumidi.fr/qui-est-vnf/

**SE FORMER**

ATR organise une session de formation de trois demi-journées avec TravelProFormations pour accompagner les professionnels dans l’adoption de ces engagements. Au menu : une fresque du climat pour comprendre les enjeux, la mise à disposition d’un outil de calcul de l’empreinte carbone d’une entreprise et de ses voyages, et enfin des échanges à partir d’un catalogue de bonnes pratiques en matière de réductionet d’absorption des émissions de CO2.

<https://www.travelproformations.fr/_files/ugd/5f413d_d72b32de26ca454387b8ad10b4b7f214.pdf>

**Former les conducteurs de car à l’éco conduite :**

Dispositif Objectif CO2 : <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/dispositif-objectif-co2-transporteurs-routiers-voyageurs>